

Q U I T O

RAPPORT DE FIN DE MISSION

(partie A - instruction no 722)

1. Relations Suisse-Equateur

Les rapports entre les deux pays sont basés sur le Traité d'Amitié, d'Etablissement et de Commerce signé le 22 juin 1888 à Paris; les instruments de ratification ont été échangés le 13 juillet 1889 et l'Accord qui n'a jamais été dénoncé est entré en vigueur le 21 octobre de la même année. C'est dire que nos relations avec l'Equateur sont fort anciennes et à quelques exceptions près, rares d'ailleurs, ont toujours été excellentes.

Durant le temps de ma mission qui a duré de mai 1978 à ce mois-ci, l'on peut discerner deux courants dans nos rapports avec l'Equateur: d'une part, un affaiblissement de nos échanges commerciaux et d'autre part, un renforcement de notre présence dans le domaine de la coopération technique.

Pendant de longues années et grâce à une colonie suisse certes peu nombreuse, mais très active, la Suisse figura parmi les quatre ou cinq pays fournisseurs les plus importants de l'Equateur. Les dernières trois années, cependant, par diverses raisons comme p. ex. celle des prix élevés des produits suisses, de l'augmentation de la concurrence livrée par de nouveaux pays fournisseurs (Brésil, Canada, Corée du Sud), des restrictions apportées par le Gouvernement aux importations, la Suisse a reculé dans la hiérarchie des pays fournisseurs, ne se trouvant actuellement plus qu'au 13e rang environ.

En revanche, alors qu'à la suite du boom pétrolier qui débuta en Equateur en 1972, la DDA avait décidé de réduire les apports suisses de coopération technique à l'Equateur, notre politique à l'égard de ce pays fut révisée et dès 1978 notre coopération technique y prenait un nouvel essor, celle-ci étant juridiquement étayée par l'Accord signé le 4 juillet 1969 entre les deux parties. Actuellement 11 projets sont en cours d'exécution.

Les relations bilatérales actuelles seraient dans l'ensemble donc fort bonnes, s'il n'y avait pas le cas d'un compatriote dont la propriété agricole (hacienda de 2'500 ha) située dans la région tropicale amazonique du pays fut d'abord envahie illégalement en septembre 1981 par les membres d'une coopérative locale, puis est en passe d'être expropriée par l'Institut équatorien de Réforme agraire et colonisation (IERAC), organisme d'Etat chargé d'appliquer la Loi sur la Réforme Agraire. Ce cas a largement occupé les services de l'Ambassade, du Chef de Mission à Bogotá et de la Centrale. En raison de l'attitude peu coopérante, souvent même hostile des autorités équatoriennes mêlées à cette pénible affaire, l'Ambassade a dû intervenir maintes et maintes fois auprès d'elles et auprès du MRE; ce dernier accorde depuis quelques temps une attention particulière au cas et soutient dans toute la mesure du possible les efforts de l'Ambassade.

2. Relations de l'Ambassade avec la Colonie

La Colonie suisse en Equateur, l'une des plus importantes parmi les collectivités étrangères de langue non espagnole, a de tout temps consisté en deux communautés réparties entre Guayaquil et Quito. Depuis le 1er janvier 1984, les tâches consulaires (à l'exception des maritimes) attribuées jusqu'alors au Consulat honoraire de Guayaquil ont été transférées à Quito, si bien que les rapports entre cette Mission et les Suisses de la côte vont

devenir plus directs. La modification intervenue en ce qui concerne les activités du Consulat de Guayaquil a certes provoqué quelques réactions pas toujours positives au sein de la Colonie en cette ville. Dans l'ensemble, cependant, cette mesure de rationalisation prise par la Centrale a été comprise. Il me paraît judicieux que lorsque l'occasion se présente, le chef de poste ne manque pas de prendre personnellement contact avec les Suisses de Guayaquil (p. ex. visite d'introduction à l'arrivée).

Si la communauté suisse de Quito n'est pas organisée (à l'exception d'une Société de Bienfaisance -102 membres- dont les statuts viennent de subir quelques modifications afin de lui permettre d'étendre le champ de ses activités), la Colonie de Guayaquil dispose, elle, d'un Club qui fonctionne très bien et où se retrouvent tout spécialement les jeunes de la Colonie. Pour leur part, un petit groupe de Suisses de Quito ont pour coutume de se retrouver irrégulièrement dans un restaurant de la place (Bavaria).

Les relations de l'Ambassade avec la Colonie suisse de l'Equateur peuvent être qualifiées de bonnes et n'appellent pas de commentaires particulier.^s

Il convient cependant de relever que lorsque cela est nécessaire, l'Ambassade peut compter sur l'appui et la collaboration des membres les plus influents de la communauté (p. ex. lors de l'organisation du Pavillon suisse à la Foire internationale de Guayaquil 1979, comme de certaines manifestations culturelles, etc). L'Ambassade organise par ailleurs pour la Colonie, chaque quinzaine, la présentation par Betamax des événements sportifs survenus en Suisse pendant la période.

Il est d'autre part intéressant de mentionner que le nombre des Suisses résidant dans le pays a sensiblement augmenté durant la dernière décennie.

Colonie suisse en Equateur

1974	198 (uniquement suisses)
	<u>295</u> (double nationaux)
	493 (total)
1984	341 (uniquement suisses)
	<u>466</u> (double nationaux)
	807 (total)

3. Informations sur les contacts utiles

a) Membres du Gouvernement et de l'administration.

Le Cabinet actuellement en place sera démissionnaire ^{le} au 10 août prochain, si bien que des informations sur ses membres ne pourraient guère être utiles, en l'état actuel des choses. Pour ce qui est des hauts fonctionnaires des différents ministères, les contacts se font principalement à travers la Direction générale du Protocole du MRE équatorien. Les changements sont malheureusement assez fréquents, si bien qu'il m'est difficile d'avancer une liste de noms de personnes avec lesquelles il serait souhaitable de nouer des contacts personnels. Je citerai néanmoins au MRE l'Ambassadeur Orlando Gabela, Directeur des affaires politiques, l'Ambassadeur Wilson Vela, Conseiller politique, le Sous-secrétaire d'Etat aux affaires économiques, Ambassadeur Dr L. Narvaez (Coopération technique!). S'il est facile d'entrer en relations personnelles avec les Equatoriens, il faut reconnaître que la qualité des fonctionnaires laisse souvent à désirer.

Le Chef de mission arrivant se présente au Directeur général du Protocole qui lui indique la marche à suivre quant aux visites protocolaires qu'il devra faire (en principe: le Ministre des affaires étrangères, les sous-secrétaires d'Etat et les directeurs généraux aux AE. Pour les autres Ministres et hauts fonctionnaires, la règle varie selon les circonstances, le Chargé

d'affaires de Suisse devra chercher à voir le Ministre du Gouvernement ou Premier Ministre, le Ministre des Finances - M. Pinto a étudié deux ans à Winterthur - celui de l'Industrie, du Commerce et de l'Intégration et celui de l'Agriculture, M. F. Jordan (fort bien intentionné à notre égard qui a travaillé de longues années avec notre Coopération technique, alors qu'il dirigeait des services autonomes CESA, SEDRI). Une visite au Maire de la ville de Quito et au Préfet provincial est également à recommander; ces deux magistrats viennent d'ailleurs de prendre leurs fonctions et demeureront en place, sauf imprévu, pendant cinq ans.

b) Les chefs de mission diplomatiques accréditées à Quito sont organisés en une Association ad hoc placée sous la présidence du Nonce apostolique, doyen du corps diplomatique. Cette Association à laquelle appartient ipso facto le Chargé d'affaires de Suisse, se réunit à intervalles irréguliers pour examiner les problèmes qui peuvent surgir entre le CD et les autorités équatoriennes. Une cotisation mensuelle de S/. 1'000.-- est actuellement versée par chaque membre; elle sert à financer les réceptions de départ qu'offrent les Chefs de mission à leurs collègues partants auxquels un cadeau-souvenir est remis.

Actuellement, les collègues les mieux informés sur la situation interne équatorienne sont - outre bien sûr le Nonce apostolique - les ambassadeurs des Etats-Unis, de Grande-Bretagne, d'Espagne et de certains Etats latino-américains tels que le Mexique, le Chili et l'Argentine.

La coutume veut ici qu'à son arrivée à Quito, le nouveau Chef de mission visite par courtoisie chacun de ses collègues en commençant par le Doyen; une fois les visites terminées, il offre une réception par laquelle on considère que les Chefs de mission invités rendent la visite qui leur a été faite par le nouveau venu; la vie diplomatique étant intense à Quito, celui-ci recevra un accueil chaleureux, ce qui lui facilitera la tâche.

c) Autres contacts.

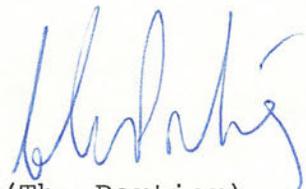
Se font plus facilement si l'on est membre de quelques clubs socio-sportifs, tels que le Rotary, le Quito Tennis et Golf Club (même si le Secrétariat général ne rembourse que partiellement la cotisation mensuelle élevée de ce dernier club), éventuellement le Club de "Los Chillos". Une liste de personnes amies que j'ai invitées à ma réception de départ est classée au dossier correspondant. La Chancellerie dispose par ailleurs d'une cartothèque adéquate des personnes que j'ai fréquentées pendant mon séjour. Il va d'autre part de soi que les chefs des entreprises suisses installés en Equateur sont autant de contacts précieux (Electro-Ecuatoriana, Ecuaquimica, Ciba-Geigy, Roche, Inedeca/Nestlé, etc).

4. Informations sur divers clubs et autres sociétés

(voir 3 b).

5. Renseignements sur les conditions de vie en Equateur

En complément au dernier rapport de poste établie le 18 décembre 1980, j'ajouterai que l'on peut considérer l'Equatorien que l'on est appelé à fréquenter personnellement comme Chef de mission, comme un interlocuteur aimable, fort ouvert aux contacts avec les étrangers, généreux lorsqu'il reçoit. Il aime certes constater que son hôte se trouve à l'aise dans son pays et qu'il en apprécie les charmes même si la vie quotidienne est ici souvent semée d'embûches (pannes d'électricité, grèves, personnel domestique mal formé, etc).



(Th. Portier)

Quito, le 8 mai 1984



SCHWEIZERISCHE VERTRETUNG
REPRÉSENTATION SUISSE

in/à Q u i t o

dodis.ch/58241 Form. 702

1 Ex. fin au Pol. Dir.

an	BAG	FZ	IND	ELS	WEX	MAL	d/2
Datum	4.1.15.5	5	5	5	15.5	17.5	17.5
Visa	no.	21	13	1	102	14	14
EDA	11.05.84					17	
Ref.	9.721.81						

D F A E

Secrétariat général

*copie au Hen Pittmel
quandt. lors 16/5*

Ihr Zeichen
Votre référence

Ihre Nachricht vom
Votre communication du

Unser Zeichen
Notre référence

Datum
Date

011.3 - PO/bp

9.5.1984

Gegenstand/Objet Rapport de fin de mission

Conformément à l'instruction no 722, je vous
./. prie de bien vouloir trouver ci-joint la partie A de
mon rapport de fin de mission en trois exemplaires.

Le Chargé d'affaires a.i. de Suisse

[Signature]
(Th. Portier),

✓ Annexe : ment.

Copie à Monsieur l'Ambassadeur Daniel Dayer, Bogotá